

Intervention CGT sur l'avis concernant le rapport « Appel à projets Innovation Sociale - adoption du règlement »

par Dominique GUILLAUME

Madame la vice-Présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER
Monsieur le Rapporteur
Mesdames,
Messieurs,
Chèr-e-s collègues

Le groupe Cgt tout comme le CESER, dans la conclusion de son avis, salue la démarche de l'exécutif régional autour de la question de « l'appui à projets à l'innovation sociale ».

L'objectif affiché de soutenir toute initiative au développement d'activités favorisant d'autres formes d'organisation, tels la coopération et le partage, sont porteuses de perspectives et d'alternatives à ce monde globalisé guidé par la seule rentabilité financière qui crée concurrence, génère inégalités et porte individualisme et fatalisme.

L'innovation ne se situe t-elle pas là ? Remettre l'humain à co-élaborer un projet.

Si, comme l'avis le souligne, la mission d'appui et d'accompagnement aux structures et la communication autour de ce dispositif est à privilégier, il paraît important au yeux de notre groupe de travailler aussi sur le renforcement de l'information et la valorisation de ces autres modes d'organisation d'activité économique à disposition des salariés, pour les raisons suivantes.

Dans le contexte économique ambiant ne serait-il pas dommageable de considérer cette « alternative nouvelle » comme seulement marginale et ne pas tout faire pour la généraliser le plus possible?

Nombre de salariés se trouvent confrontés aujourd'hui, soit à l'abandon de l'activité de l'entreprise pour des questions de logiques économiques contestables, ou à la cession de l'entreprise pour cause de départ à la retraite des chefs d'entreprise, faits qui ont et auront un impact non négligeable sur l'emploi dans notre région où l'activité économique repose en grande partie sur le tissu des PME. Le CESER en avait évoqué le problème dans son rapport « transmissions et reprises d'entreprises » en 2005.

Nous percevons déjà, sans pour autant l'avoir mesuré, que nombre de PME de type artisanal, sont cédées pour diverses raisons, à des groupes dont les stratégies se soucient peu des territoires. Cela ne risque t-il pas d'avoir un impact sur le thème de « l'emploi non délocalisable » porté aussi bien par le secteur de l'artisanat, que sur l'ambition politique de l'Exécutif Régional concernant les « emplois durables ».

Ce sujet constitue t-il peut-être une des clés d'entrée au débat du devenir de la population de la Région, posé par le rapport prospective, présenté aujourd'hui même à notre assemblée; rapport qui, pour illustrer ma réflexion, conclut par ces mots: « Chance ou malchance, le déclin relatif de la population suppose une sérieuse révision de nos modèles socio-économiques ».

Le désengagement de l'État sur ses missions fondamentales, telles que la protection sociale, l'éducation, les services public de proximité..., la pression sur l'emploi public, crée autant de besoins inassouvis, tels la dépendance des personnes âgées, la garde des enfants ou encore le soutien scolaire, autant de marchés émergents sur lesquels s'engouffrent à des fins strictement mercantiles les entreprises de type capitaliste.

L'ambition portée par la région envers l'économie sociale, si elle constitue une réponse aux besoins de proximité et qualité de la vie qui s'expriment de la part des citoyens, ne doit pas éluder la question d'une véritable politique de services publics sur le territoire.

A ce titre, notre groupe attire l'attention de l'exécutif sur les conséquences de la réforme des collectivités territoriales, induisant spécialisation et contraintes budgétaires qui ne tarderont pas à se faire jour. La tentation pourrait être grande, dans ce cadre, pour certaines collectivités de se désengager d'activités et services jugés coûteux et de s'inscrire ensuite dans le cadre des appels à projets.

Sur ces quelques réflexions, le groupe Cgt soutiendra l'avis.

Je vous remercie

Dominique GUILLAUME